

Eureka ! – Une belle réussite

Le 26 avril dernier se tenait dans les locaux d'OSEO à Maisons Alfort la célébration des 20 ans de l'initiative intergouvernementale EUREKA.

ENVIRO 150 personnalités du monde de la recherche publique et privée se sont retrouvées autour d'une présentation chiffrée du bilan après 20 ans d'existence d'une initiative qui regroupe plus de pays membres que l'UE.

Pour Rémy Renaudin, Coordinateur national et médiateur au cours de l'événement « Ce 20^{ème} anniversaire est l'occasion de faire le point sur la capacité d'EUREKA à ouvrir les portes de l'innovation aux entreprises »

Le contexte de la création d'EUREKA

Ratifiée le 06 novembre 1985 lors de la déclaration de Hanovre par les ministres de 18 pays et un représentant de l'UE, l'initiative fut motivée par le constat des lacunes technologiques grandissantes de l'Europe face aux Etats-Unis et au Japon. François Mitterrand, co-fondateur avec Helmut Kohl, décrit l'initiative en 1985 de la manière suivante : « EUREKA entend assurer l'indépendance technologique de l'Europe dans les domaines clés de l'avenir, encourager dans la mesure du possible une collaboration entre les entreprises européennes et les chercheurs, mobiliser les ressources financières nécessaires [...] et encourager l'unification de nos marchés intérieurs ». Vingt ans plus tard, les objectifs formulés semblent toujours au cœur de la problématique de l'innovation européenne dans son environnement mondial.

Qu'est-ce que l'initiative EUREKA ?

Comptant aujourd'hui 36 pays membres plus un pays associé, le dispositif EUREKA a pour objectif de favoriser le développement de produits, procédés et services innovants par le biais de projets en collaboration. Proche du marché, il repose sur une approche « bottom-up » qui permet aux porteurs de projets de proposer les sujets qui leur paraissent fondamentaux sans qu'ils appartiennent à une thématique prédéfinie. Une évaluation positive de la pertinence du projet donne lieu à la délivrance du label EUREKA. Ce label peut permettre ensuite à chaque partenaire du projet de recevoir (suivant son pays d'origine et son statut) une avance remboursable et/ou une subvention pour mener à bien le projet.

Un processus de décision simplifié, des projets de grande envergure

L'obtention du financement reste sous la responsabilité de chaque pays membre. Ceci permet une souplesse et une rapidité de décision stimulante en particulier pour les PME innovantes.

Bien adaptée aux « petits » partenariats, l'initiative a également su mobiliser les ressources européennes autour de clusters¹ à impact sociétal considérable comme par exemple le géant MEDEA + qui regroupe 350 partenaires de 22 pays autour de la problématique de la micro-nano électronique.

Le bilan après 20 ans

Le dispositif bénéficie non seulement aux PME, mais aussi aux universités, aux centres de recherche et aux grands groupes, ce qui permet le rapprochement de l'ensemble des acteurs de l'innovation autour de problématiques communes.

A l'heure actuelle, 1800 projets ont été terminés avec succès, et 600 sont toujours en cours. Avec un taux de succès de l'évaluation des propositions de 65% pour les porteurs de projets et un retour sur investissement de moins de deux ans pour les pouvoirs publics, la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes est garantie.

La place de la France

A l'heure même où le bilan de la participation française au 6^{ème} PCRD² témoigne de sa difficulté à bénéficier pleinement des dispositifs européens en faveur de l'innovation, il est important de saluer le rôle prépondérant joué par la France au sein d'EUREKA. La France aura été un acteur majeur, à la fois par son taux élevé de participation mais aussi par la qualité des projets menés comme en témoigne la 6^{ème} victoire consécutive d'un projet à participation française au prix EUREKA Lillehammer³. Le soutien d'OSEO Anvar et de la DGE allié à la participation nouvelle de l'ANR⁴ et celle potentielle de l'All⁵ au financement de la part française d'EUREKA, garantissent son intégration dans la globalité des dispositifs français en faveur de l'innovation.

Michel Guilbaud, Secrétaire général du Comité interministériel EUREKA et Directeur général délégué du groupe OSEO, a enfin souligné qu'au niveau européen, une meilleure complémentarité d'EUREKA avec le 7^{ème} PCRD devrait voir le jour avec notamment « le programme conjoint EUROSTARS⁶ et le rapprochement entre les clusters EUREKA et les plates-formes technologiques ».

*Marine Giraud, Chargée de développement,
Partenariats et Projets pour la recherche et l'innovation*

Pour plus d'informations sur le dispositif EUREKA
www.eureka.be

- 1 - Cluster : regroupement de projets.
- 2 - Programme Cadre de Recherche et Développement.
- 3 - Le Prix EUREKA Lillehammer récompense le projet environnemental le plus prometteur.
- 4 - ANR : Agence Nationale pour la Recherche.
- 5 - All : Agence de l'Innovation Industrielle.
- 6 - EUROSTARS : encourager les efforts de R&D des PME innovantes à fort potentiel de croissance.